

LES ERREURS DU CONCILE VATICAN II

REMARQUES PRELIMINAIRES

Depuis des siècles, l'Église Catholique lutte contre les faux principes de **Liberté, d'Égalité, de Fraternité**, principes sortis tout droit des loges maçonniques dès le début du XVIII^e siècle, et passés dans la pratique avec la Révolution dite française de 1789.

L'Église Catholique avait toujours condamné fermement ces poisons intellectuels, rappelant à temps et à contre temps que les hommes, étant créatures, n'avaient pas le droit de choisir leur fin, mais que cette dernière leur était imposée par leur Créateur, que tous les hommes avaient des devoirs, qu'ils étaient différents les uns des autres, et que notre Père commun était Notre Seigneur Jésus-Christ que nous devons tous louer, honorer et servir afin de sauver nos âmes.

« **L'Église Catholique, Divine en sa fondation, est donc nécessaire au salut. Les hommes n'ont pas la liberté de choisir leur religion, leur église, selon leur goût ou leur conviction. Sous peine de condamnation éternelle, ils doivent rentrer dans l'Église Catholique Romaine** » (Mgr de Castro Mayer, 1987).

Le rappel doctrinal le plus clair dans ce domaine était celui donné par le Pape Pie IX, en 1864, dans son encyclique magistrale « *Quanta Cura – Syllabus* ».

Il y précise clairement que « **la liberté de conscience est une liberté de perdition et une insanité** » (texte infaillible), puis condamne solennellement les cinq propositions suivantes :

- « **Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura déterminée comme vraie d'après la lumière de la raison** » (proposition condamnée n° 15).
- « **Les hommes peuvent trouver le chemin du Salut éternel et l'obtenir dans le culte de n'importe quelle religion** » (proposition condamnée n° 16).
- « **Tout au moins doit-on avoir bonne confiance dans le Salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ** » (proposition condamnée n° 17).
- « **Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Église Catholique** » (proposition condamnée n° 18).
- « **Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et faire un compromis** »

avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne » (proposition condamnée n° 80).

UNE NOUVELLE RELIGION

Par le Concile Vatican II (1961 – 1965), cette nouvelle église, qui se fait appeler « Conciliaire », entérine ces mêmes faux principes et les assimile, sous la forme de **Liberté Religieuse**, de **Collégialité** et d'**Œcuménisme**, faisant fi de vingt siècles de Magistère Catholique : l'esprit démocratique était passé dans l'église !

Comme le disait le Père Congar, moderniste de son état, créé Cardinal depuis : « Avec le Concile Vatican II, l'église a fait tranquillement sa révolution d'Octobre ».

Pour faire passer la pilule, Jean XXIII avait précisé que le Concile Vatican II n'était que pastoral, mais après sa promulgation, Paul VI a essayé de nous faire croire que ce Concile était en fait plus important que les Conciles de Nicée et de Trente, avec valeur dogmatique !

De son côté, le Cardinal Ratzinger reconnaissait dès 1983 que le Concile Vatican II était une sorte de « contre-Syllabus » !

« Malheur à vous qui dites que le bien est le mal et que le mal est le bien ». **Il est clair que ce Concile se constitue en une anti-église, c'est à dire l'antithèse de l'Église Catholique, posant les bases d'une religion nouvelle destinée principalement à exalter la personne humaine : si Dieu S'est fait homme, le Concile a voulu faire de l'homme un nouveau dieu !**

Comme le disait Paul VI : « Nous avons plus que tout autre le culte de l'homme ».

Citons de nouveau Mgr de Castro Mayer : « **Qui adhère à Vatican II, sans restriction, par ce seul fait, se détache de la véritable Église du Christ. Personne**

ne peut en même temps être Catholique et souscrire à tout ce qu'a établi le Concile Vatican II. La meilleure manière d'abandonner l'Église du Christ, Catholique, Apostolique et Romaine, est d'accepter sans réserves ce qu'a enseigné le Concile Vatican II ». Mgr Lefebvre n'aurait pas dit mieux !

Hélas, ceux qui ont signé le Motu Proprio de 1988, les « Ralliés » de toutes sortes n'ont pas vu le piège, ont reconnu le caractère orthodoxe de Vatican II, et ont rejoint le giron de l'église conciliaire !

Si Mgr Lefebvre n'a pas accepté le Protocole qui lui était proposé en mai 1988, c'est précisément parce qu'il avait compris sa signification réelle : l'adhésion véritable au Concile Vatican II dans sa totalité. **C'est donc bien sur l'adhésion ou le refus du Concile dans sa totalité que se situe aujourd'hui la vraie ligne de fracture entre Catholiques !** Il faut comprendre que **toutes les absurdités théologiques actuelles sont déjà contenues dans le Concile.**

De plus, il y a des textes de Vatican II qui sont entièrement contraires à l'enseignement traditionnel de l'Église Catholique, et qui ne pourront donc jamais être compris à la lumière de la Tradition ! **Nous pouvons accepter les textes de Vatican II qui sont conformes à la Tradition** (si le Concile précise quelque part qu'il y a trois Personnes dans la Sainte Trinité, nous sommes d'accord), **mais nous ne pouvons accepter Vatican II dans son ensemble à la lumière de la Tradition.**

LA NOUVELLE ECCLESIO- LOGIE CONCILIAIRE

Nous pouvons résumer les erreurs du Concile Vatican II en quelques points, suivant en cela une excellente conférence donnée au Congrès SiSi NoNo par le Père Rifan, de Campos, avant que ce dernier ne rejoigne l'église conciliaire.

1. L'unicité de l'Église

Dans la Constitution *Lumen Gentium*, il est précisé que « *l'Église du Christ subsiste dans l'Église Catholique* ».

Cette affirmation invraisemblable, aux conséquences œcuméniques redoutables, est reprise telle quelle dans le nouveau Code de Droit Canonique de 1983, au canon 204, § 2. Il est clair que pour Vatican II, l'Église du Christ et l'Église Catholique ne sont pas une seule et même entité. Il y a donc de la place pour les autres « églises » qui ont toutes des valeurs de salut.

Mais, l'Église Catholique et l'Église du Christ sont une seule et même chose, en dehors de laquelle il ne peut y avoir de salut !

2. L'unité de l'Église

Dans de nombreux textes conciliaires (surtout *Unitatis Redintegratio*), on trouve l'idée qu'il faut espérer « *que l'unité de l'Église s'accroîtra de jour en jour jusqu'à la consommation des siècles* ».

Mais, pour un Catholique, l'unité de l'Église n'est pas à réaliser, vu qu'elle existe déjà !

3. La notion d'Église

On retrouve dans de très nombreux documents conciliaires la notion « *que l'Église est le peuple de Dieu en général ; il faut rechercher une vraie union dans l'esprit avec les frères séparés* » (*Lumen Gentium*, *Unitas Redintegratio*).

Ce concept laisse transparaître un sens latitudinaire, un faux œcuménisme, insinuant que le protestantisme n'est autre chose qu'une forme particulière de la même religion chrétienne.

Mais, les « frères séparés » ne sont rien d'autre que des membres de sectes hérétiques, sarments coupés du cep, et donc sans sève. L'église n'est pas le simple « peuple de Dieu », mais la congrégation de tous

ceux qui sont baptisés, qui croient et professent la Foi Catholique, participent aux mêmes Sacrements, et qui reconnaissent le Pape comme Vicaire du Christ sur la terre.

4. L'Incarnation, la Rédemption universelle

« *L'union du Christ est réalisée avec tout homme par l'Incarnation ; par Son Incarnation, le Fils de Dieu S'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme* » (Catéchisme de Jean-Paul II). « *Le mystère pascal de la Rédemption ne vaut pas seulement pour ceux qui croient au Christ, mais bien pour tous les hommes de bonne volonté* » (*Gaudium et Spes*).

Cette thèse préférée de Jean-Paul II aboutit logiquement à l'idée que tout homme est ami et fils de Dieu, et que la Rédemption est définitive. Les hommes sont donc tous déjà sauvés, puisque Notre Seigneur Jésus-Christ est déjà mort pour eux ; ainsi, la Rédemption, objectivement universelle, s'étend subjectivement à tous !

Mais, l'Église Catholique enseigne que seuls ceux qui sont unis au Fils de Dieu par la Charité, ou l'état de grâce, peuvent être sauvés.

5. La dignité de l'homme

« *L'égalité entre tous les hommes est basée sur leur dignité personnelle et les droits qui en découlent. Toute forme d'inégalité qui se base sur la religion doit être éliminée* » (*Gaudium et Spes*).

Le Baptême, la grâce, l'Église, ... tout devient secondaire et facultatif !

6. La liberté religieuse

« *La personne humaine a droit à la liberté religieuse ; ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine, et doit être reconnu dans l'ordre juridique de la société, de telle manière*

qu'il constitue un droit civil » (Dignitas Humanae).

Nous avons déjà vu plus haut que **la liberté de conscience ou liberté religieuse a été condamnée infailliblement par le Pape Pie IX en 1864**. Si la liberté religieuse est bonne, alors chacun est libre d'établir sa propre liste de Commandements et le péché n'existe plus ! Dieu devient facultatif, et chacun peut se tailler un dieu à sa mesure.

7. L'homme

Le Concile Vatican II prêche un humanisme total, l'homme devenant principe et fin de tout : « *La personne humaine représente le but ultime de la société* » (Catéchisme de Jean-Paul II).

Mais, si l'homme est le principe et fondement de l'église conciliaire, **pour l'Église Catholique, Dieu est ce principe et fondement : l'homme a été créé pour louer, honorer, servir Dieu et sauver son âme.**

8. L'œcuménisme

D'après le Concile, « *tous les hommes appartiennent à l'unité Catholique du peuple de Dieu sous diverses formes, ou lui sont ordonnés. Il faut avoir un respect sincère pour les diverses religions qui apportent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes. Beaucoup d'éléments de sanctification et de vérité existent en dehors des limites visibles de l'Église Catholique ; l'esprit du Christ se sert de ces églises et communautés ecclésiales comme moyens de salut. L'Église Catholique considère avec un respect sincère les manières d'agir et de vivre de l'islamisme, du bouddhisme, du judaïsme* » (Nostra Aetate, Lumen Gentium, Unitas Redintegratio).

On retrouve ici l'esprit de la scandaleuse réunion œcuménique d'Assise en 1986, laquelle n'est rien d'autre que

l'interprétation pratique du Concile Vatican II, d'après Jean-Paul II lui-même. C'est aussi sous cet angle qu'il faut comprendre la nouvelle messe œcuménique de 1969.

Il faudrait donc respecter la polygamie et l'immoralité de l'islam ! Certes, ces religions peuvent conserver des éléments sains, des restes de la religion naturelle, occasions accidentelles de salut. **Toutes les religions ne se valent pas, car hors de l'unique Église instituée par l'unique vrai Dieu, il ne peut y avoir de salut.** On ne peut dire que toute erreur a une part de vérité. Si je dis $2 + 2 = 5$, ce n'est pas en partie vrai, c'est faux !

9. Recherche, dialogue, inculturation

« *La vérité doit être cherchée au moyen d'un échange et d'un dialogue, afin que certains exposent aux autres la vérité qu'ils ont trouvée, ou qu'ils pensent avoir trouvée, pour s'aider mutuellement dans la recherche de la vérité* » (Dignitas Humanae).

C'est clair : le croyant doit être en recherche parce que personne ne peut être certain de la vérité ; nous sommes en plein subjectivisme, agnosticisme et syncrétisme religieux. Saint Paul parlait déjà des faux docteurs qui sont toujours en train d'apprendre, sans jamais parvenir à la connaissance de la vérité (2 Tim 3, 7).

Notre Seigneur répond : « **Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné** » (Mat 16, 15).

On ne peut à la fois prétendre être Catholique et accepter ces thèses conciliaires ! Il vaut mieux plaire à Dieu qu'aux hommes !

Tout dévoué en Notre Seigneur Jésus-Christ et Sa très Sainte Mère.

Abbé Jean-Luc Lafitte

